



N°	1/1
CF-2005-32	
Date d'émission 26 août 2005	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 593**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613 952-4357.

Numéro : CF-2005-32

Sujet : Survitesse du rotor principal au moment du passage du FADEC en mode manuel

En vigueur : 26 septembre 2005

Applicabilité : Les hélicoptères de modèle 407 de Bell Helicopter Textron Canada (BHTC) portant les numéros de série 53000 à 53655.

Conformité : Tel qu'indiqué.

Contexte : Rolls Royce a déterminé qu'une obstruction dans le filtre de l'injecteur P1 risquait d'entraîner une survitesse du rotor principal au moment du passage en mode manuel du système de régulation automatique à pleine autorité redondante (FADEC). La mise en mode manuel du FADEC au ralenti sol va permettre de mettre en évidence une contamination du filtre de l'injecteur P1 si la vitesse du générateur de gaz augmente au-delà des limites spécifiées figurant dans le manuel de vol.

Mesures correctives : **Modification au manuel de vol du giravion.**

Dans les 10 jours civils suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, insérer dans le manuel de vol la révision BHT-407-FM-1, révision 4, en date du 29 juin 2005, ou toute révision ultérieure approuvée par Transports Canada.

Autorisation : Pour le Ministre des Transports

R. William Taylor
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : M. Bill Taylor, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613 952-4366, télécopieur 613 996-9178 ou courrier électronique taylorw@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.

Selon le **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AARC)** à la **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8**, ou **1 800 305-2059**, ou <http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse/asp>.